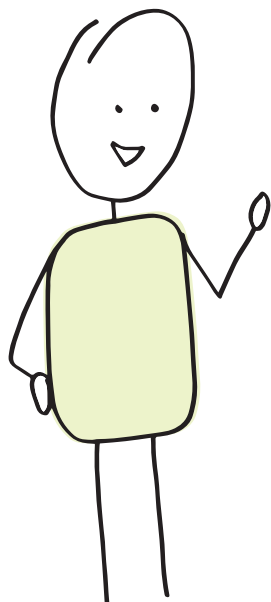


Maison départementale des personnes handicapées de Seine-et-Marne

Mission partenaires

*Vous êtes professionnel
ou bénévole et accompagnez
une personne en situation
de handicap :
la MDPH vous informe.*



QUAND FAIRE UN DOSSIER MDPH ?

- Quand une personne se trouve en situation de handicap et que le droit commun est insuffisant pour compenser les difficultés induites par le handicap.
- Lorsque la situation de la personne évolue et que ses besoins de compensation changent.
- Lorsque ses droits arrivent à échéance.



POUR ÉVITER UNE RUPTURE DES DROITS, LE DOSSIER DOIT ÊTRE DÉPOSÉ 6 MOIS AVANT LA FIN DES DROITS DÉCIDÉS PRÉCÉDEMMENT PAR LA CDAPH

COMMENT FAIRE UN DOSSIER MDPH ?

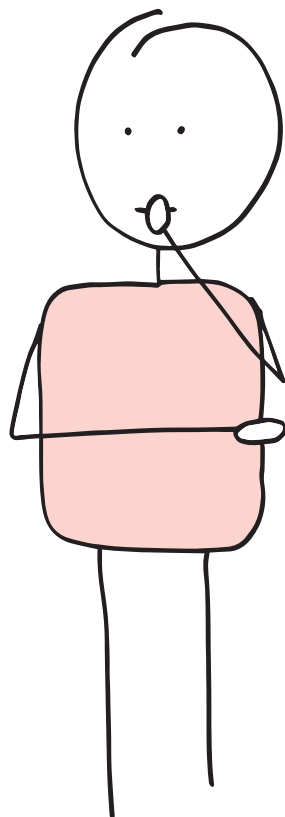
- Par courrier : le dossier peut être téléchargé sur notre site internet, retiré à la MDPH ou dans nos points d'accueil référencés sur notre site **mdph77.fr/fr/les-points-daccueil**
Une fois complété, il peut être déposé à la MDPH, dans un point d'accueil, ou envoyé par voie postale à notre adresse.
- En ligne à l'adresse suivante :
mdphenligne.cnsa.fr/mdph/77



LE SOIN APPORTÉ À LA COMPLÉTUDE DES DOSSIERS PERMET UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE ET UNE ÉVALUATION AU PLUS JUSTE DES BESOINS

COMMENT ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS LA COMPLÉTUDE DE SON DOSSIER ?

- En l'aidant à identifier et décrire les difficultés liées à sa situation de handicap qu'elle rencontre dans son quotidien (au domicile, à l'école, dans la vie professionnelle, etc.) et à exprimer ses souhaits et ses besoins.
- En vous assurant que tous les documents nécessaires au traitement administratif du dossier, à la compréhension de la situation singulière de la personne, et à l'évaluation de ses besoins de compensation sont joints au dossier.



→ Les documents à fournir

POUR CHAQUE DOSSIER - LES PIÈCES DE RECEVABILITÉ

- › Le **CERTIFICAT MÉDICAL** de moins d' 1 an.
- › Le **JUSTIFICATIF DE DOMICILE** de moins d' 1 an.
- › La **PHOTOCOPIE DE JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ** resto-verso. ou du **LIVRET DE FAMILLE** (pour les enfants).
- › Le **FORMULAIRE DE DEMANDE** daté et signé en page 4.

LE DOSSIER SERA IRRECEVABLE SI CES PIÈCES NE SONT PAS FOURNIES.

LES DOCUMENTS SPÉCIFIQUES SELON LES DEMANDES - LES PIÈCES DE COMPLÉTUDE

- › Les factures, devis ou tout document attestant le besoin d'une prise en charge des dépenses particulières.
- › Contrat de travail, attestations s'il y a réduction du temps de travail.
- › Le GEVA-SCO.
- › Le Recueil d'Éléments d'Évaluation Médico-Sociale (REEMS) du service ou établissement médico-social (s'il s'agit d'un renouvellement).
- › Recueil d'éléments observés dans différentes situations de la vie (bilan SAVS/SAMSAH, bilan de stage en ESAT, rapport social, etc.).
- › Bulletin de sortie d'hospitalisation, bilans et comptes-rendus médicaux et paramédicaux.

ET TOUT DOCUMENT NÉCESSAIRE À LA COMPRÉHENSION DE LA SITUATION.

→ La Mission partenaires de la MDPH de Seine-et-Marne

Répond à vos questions

**Vous aide à obtenir des informations
sur un dossier**

Participe à vos événements

Vous propose des formations

**Contactez-nous par mail
à partenaires@mdph77.fr**

**Ou rendez-vous sur notre site
www.mdp77.fr pour :**

**consulter l'espace partenaires
et ses ressources documentaires dédiées ;
vous inscrire aux formations.**



Maison départementale des personnes handicapées de Seine-et-Marne

16, rue de l'Aluminium
77543 Savigny-le-Temple cedex
01 64 19 11 40



Nous contacter :

Par téléphone : 01 64 19 11 40.

Sur place : du lundi au mercredi
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ;
le jeudi de 9 h à 17 h ;
le vendredi de 9 h à 12 h 30.

Sur mdph77.fr, rubrique " contactez-nous ".

